

percussion centrale pour la chasse et de balles de fusils de chasse.

#### L'INSTRUCTION PUBLIQUE—LA DIFFICULTÉ À LIRE ET L'ANALPHABÉTISME

##### Question n° 974—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):

1. Est-ce que le gouvernement ou quelque ministère, direction, bureau ou agence du gouvernement possède les données statistiques relatives à l'amblyopie ou à l'analphabétisme chez les Canadiens?

2. Quel est le pourcentage des élèves qui souffrent d'amblyopie, par catégorie et d'après la méthode d'échantillonnage utilisée pour recueillir les renseignements?

3. Combien y a-t-il d'adultes analphabètes au Canada?

4. Combien de personnes âgées de 16 à 21 ans et considérées comme chômeurs ont une instruction insuffisante en raison de leur occupation?

5. Quel est le pourcentage de délinquants juvéniles qui souffrent d'un manque d'instruction en fonction de l'occupation?

6. a) Existe-t-il des données statistiques disponibles en ce qui concerne l'aptitude à lire des militaires, b) ces données statistiques donnent-elles le nombre ou le pourcentage de ceux dont l'aptitude à lire se situe au-dessous du niveau normal ou acceptable?

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Le Bureau fédéral de la statistique et le ministère de la Défense nationale m'informent comme suit: 1. Oui, la Division de l'éducation, la Division de la statistique judiciaire et la Division du recensement du Bureau fédéral de la statistique collectent certains renseignements sur la difficulté à lire et sur l'analphabétisme chez les Canadiens.

2. En janvier 1966, 12,108 enfants suivaient des programmes de lecture corrective dans des installations spéciales relevant tant des commissions scolaires que d'autres organisations; ces cours sont donnés par des instituteurs qui ont reçu une formation spéciale. Ceci ne doit pas être interprété comme représentant la proportion d'enfants susceptibles d'être classés parmi ceux dont l'aptitude à lire n'est pas au niveau de leur âge. De l'avis unanime des chercheurs, 3.4 p. 100 de la population peut être dite arriérée à cet égard.

3. Parmi la population adulte du Canada (20 ans ou plus), d'après le recensement de 1961, on compte 169,904 personnes (1.63 p. 100 de la population) sans aucune formation scolaire et 828,597 personnes (7.9 p. 100 de la population) qui sont professionnellement analphabètes, c'est-à-dire qu'elles comptent d'une à quatre années de formation scolaire.

4. Lors du recensement de 1961, 13.4 p. 100 des chômeurs âgés de 15 à 19 ans et 10.4 p. 100 des chômeurs de 20 à 24 ans étaient professionnellement analphabètes, c'est-à-dire qu'ils comptaient moins de cinq années d'école primaire.

5. En 1967, 8.32 p. 100 (1,499 sur 18,000) des délinquants juvéniles traduits devant le tribunal étaient professionnellement analphabètes. Parmi ceux qui ont été inscrits dans les écoles de formation en 1967, 12.83 p. 100 (312 sur 2,431) étaient professionnellement analphabètes. Ce ne sont pas nécessairement les mêmes personnes qui ont comparu devant le tribunal.

6. Le minimum du degré d'instruction acceptable pour un candidat à l'enrôlement dans les Forces canadiennes est la 8<sup>e</sup> année du cours de l'Ontario ou l'équivalent et, pour une candidate, la 10<sup>e</sup> année du cours de l'Ontario ou l'équivalent. En outre, tous les candidats doivent subir avec succès une série d'épreuves détaillées, qui comprennent l'aptitude à lire. Il n'y a donc pas de membres des Forces canadiennes dont l'aptitude à lire se situe au-dessous d'un niveau acceptable.

#### LA SUPERFICIE DE L'AÉROPORT DE CHARLOTTETOWN

##### Question n° 982—M. Macquarrie:

1. Que fait-on actuellement pour accroître la superficie de l'aéroport de Charlottetown?

2. Si on a fait l'acquisition d'un terrain, où est-il situé?

3. A-t-on passé des accords, concernant l'octroi de permis de construire sur la zone nécessaire à la future expansion de l'aéroport, avec les autorités municipales ou provinciales?

4. Quelle date a été prévue pour l'achèvement des plans de cet aéroport?

**M. Gérard Loiseau (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** 1. Aucune disposition n'a été prise afin d'accroître pour le moment la superficie de l'aéroport de Charlottetown.

2. Nous n'avons fait l'acquisition d'aucun nouveau terrain.

3. Non.

4. La date prévue dépend des conclusions et des répercussions de deux études a) la demande ultérieure de services d'aviation dans les provinces atlantiques et b) un plan d'ensemble destiné à desservir l'aviation à l'échelle nationale. Par conséquent, on ne peut fixer de date pour le moment.

#### LES STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU CANADA DANS L'ARCTIQUE

##### Question n° 1018—M. Thomson:

1. Combien de stations météorologiques le Canada possède-t-il dans l'Arctique et où sont-elles situées?

2. a) Lesquelles sont exploitées et financées uniquement par le Canada et lesquelles ne le sont pas, b) d'autres pays participent-ils avec le Canada à l'exploitation et au financement et, si oui, (i) lesquels, (ii) dans quelle mesure?

3. Le gouvernement du Canada a-t-il mesuré l'effet que peuvent avoir cette exploitation et ce financement conjoints des stations météorologiques sur ses prétentions à la propriété de certaines terres ou îles arctiques et, si oui, quelles ont été ses conclusions?